

MSP9CE

2014 - 2015

Certificat universitaire de formation médicale
spécialisée partielle

A Bruxelles Woluwe - 2 années - Horaire de jour - En français
 Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
 Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**
 Code du programme: **mSP9ce**

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	4
- Conditions d'admission	4
- Evaluation au cours de la formation	5
- Gestion et contacts	5

MSP9CE - Introduction

INTRODUCTION

Votre profil

Ce certificat s'adresse à des médecins et dentistes dont le diplôme de base n'est pas belge.

Pour les conditions d'admission, se référer à l'onglet 'Conditions d'admission' du menu de gauche.

Un certain nombre de procédures particulières encadrent l'accueil de ces candidats.

Les stages se déroulent en français. Une bonne connaissance de la langue (compréhension et expression orale) est indispensable et obligatoire pour que vous en profitiez pleinement.

Si le français n'est pas votre langue maternelle, vous devrez fournir un certificat de langue française niveau DELF B2 minimum.

L'inscription à ce certificat confère au candidat le statut particulier de Médecin Assistant Clinicien Boursier (MAC B) ou Dentiste Assistant Clinicien Boursier (DAC B)

MSP9CE - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce certificat consacre une formation spécialisée partielle en médecine ou sciences dentaires. Il est destiné aux médecins et dentistes en cours de formation hors Belgique qui souhaitent effectuer une à deux années à l'UCL dans le cadre d'un programme d'études spécialisées entrepris hors de la Belgique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de ce certificat essentiellement orienté vers la pratique est réparti sur un maximum de 2 années académiques.

Il comporte :

- un minimum de 6 mois de stages dans un service clinique,
- un minimum de 75 heures de cours théoriques, de séminaires et d'exercices pratiques par semestre,
- un travail personnel et/ou une présentation scientifique.

MSP9CE Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Avant le début de la formation, le contenu du programme est fixé par le responsable du Master complémentaire dont relève cette formation pour chaque candidat individuellement, compte tenu de sa formation antérieure.

Au terme de la formation, le candidat présentera un travail personnel et/ou une présentation scientifique sur un sujet convenu avec son Maître de stage.

MSP9CE - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

- 1) Etre porteur d'un diplôme de médecin, dentiste ou pharmacien, permettant l'exercice dans le pays d'origine.
- 2) Etre en cours de formation spécialisée dans son pays d'origine et avoir effectué au moins deux années de formation dans la spécialité.
- 3) Répondre aux conditions particulières d'inscription :
 - si le diplôme de médecin de base est non européen, dossier à demander au Secrétariat des inscriptions des étudiants qui indique, notamment, les formalités pour l'obtention de l'autorisation de pratiquer l'art de guérir en Belgique pendant le temps de la formation sans être en possession d'un diplôme belge (article 49 ter du texte coordonnés des lois sur la collation des grades académiques) ;
 - si le diplôme de médecin de base est européen, non belge, dossier à demander au Secrétariat des inscriptions et, obtenir la reconnaissance du diplôme auprès du ministère de la santé publique (la procédure débute par un courrier au Conseil National de l'Ordre des médecins (ordomedic@skynet.be)) ;
 - si, exceptionnellement, le diplôme de médecin de base est belge, être admis dans un programme de formation spécialisée dans un autre pays de l'Union européenne.

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Les demandes doivent être adressées au Secrétariat d'inscription des étudiants étrangers au plus tard le 31 mars.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation consiste en l'évaluation régulière de la pratique clinique, en des épreuves théoriques (si elles sont organisées dans la discipline concernée) et en l'évaluation d'un travail personnel et/ou une présentation scientifique validée par le président de la commission. Le jury est constitué par la commission d'enseignement du master complémentaire de la spécialité concernée.

Au terme de cette formation, le candidat obtient :

- une attestation de fonction et une évaluation délivrées par le service clinique
- un Certificat universitaire de formation médicale spécialisée partielle avec mention de la discipline ou de l'orientation de la spécialité concernée le cas échéant pour autant qu'il ait répondu à tous les impératifs de la formation.

GESTION ET CONTACTS

Le jury de ce certificat est le jury de la spécialité dans laquelle le médecin effectue sa formation.

Pour tout contact: certificats.msp.msc@uclouvain.be

Gestion du programme

Entité de la structure MCCM

Acronyme	MCCM
Dénomination	Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.05 1200 Woluwe-Saint-Lambert
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Commission de programme	Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM)

Responsable académique du programme : [Cédric Hermans](#)

Jury

Personnes de contact

Personne de contact : **Anne Lepage**